



PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN SEANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2026

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann Guebwiller
Communauté de Communes de Saint-Amarin

SOMMAIRE

1.	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
2.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 26 MARS 2026	3
3.	CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES	3-5
4.	ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.....	5-6
5.	DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.....	6-7
6.	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES	7
7.	DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE.....	7-8
8.	DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT « DÉFENSE »	8
9.	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION ODR'ANIM.....	8
10.	DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE DOMIAL-GROUPE ACTION LOGEMENT.....	8
11.	DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU CONSEIL DE FABRIQUE D'ODEREN.....	9
12.	DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SANTÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PETR DU PAYS THUR DOLLER.....	9
13.	DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS).....	9
14.	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026.....	10
15.	ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE.....	11
16.	CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS AU TITRE D'EMPLOIS OCCASIONNEL DE VACATAIRES PENDANT L'ÉTÉ 2026...11	
17.	RECOURS AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION FPT DU HAUT-RHIN.....	11-12
18.	VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU LIEU-DIT TALHORN	12-14
	QUESTIONS ET COMMUNICATION DIVERSE.....	14

LISTE DE PRESENCE

NOM – Prénom	Fonction
WEISS Christiane	Maire
ZAGALA Caroline	1 ^{ère} Adjointe
HANS Jean-Denis	2 ^{ème} Adjoint
NEFF Catherine	3 ^{ème} Adjointe
HORNY Estelle	Conseillère Municipale
SCHILLING Richard	Conseiller Municipal
GRUNENWALD Catherine	Conseillère Municipale
WALTER Annick	Conseillère Municipale
HAZET William	Conseiller Municipal
WALTER Cyrille	Conseiller Municipal
SIFFERLEN Laure	Conseillère Municipale
ETTERLEN Vincent	Conseiller Municipal

Était absente excusée avec pouvoir de vote :

Mme Mélanie SIMON à Mme Christiane WEISS

Absents excusés :

M. Lucien DIERSTEIN – M. Arnaud SCHIRM

Assistait également à la séance :

Mme Anne Rose NAVILIAT, Secrétaire Générale de Mairie, sur prescription de Mme le Maire, en vertu de l'article L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil vingt-six le quatre mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations.

Étaient présents : cf. liste de présence.

Présence d'auditeurs

~~~~~

## **1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. Jean-Denis HANS, Adjoint au Maire, a été désigné secrétaire de la présente séance.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2026**

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2026 n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

## **3. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire expose que les commissions resteront ouvertes et seront toujours modifiables pendant la durée de la mandature. Le Maire explique à l'assemblée les règles de fonctionnement des commissions, qui sont appelées à émettre des avis et étudier les dossiers afin de pouvoir présenter une analyse approfondie au Conseil.

Sur proposition de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**ADOpte** la liste des commissions municipales suivantes

➤ **Commission Finances, vie économique et sociale, industrie**

La commission aura pour rôle majeur l'étude et la confection des budgets annuels.

➤ **Commission Travaux et patrimoine**

La commission sera chargée en particulier d'étudier les chantiers en cours et futurs entrepris par la commune (voirie, bâtiments, réseaux, etc ...), la sécurité du village, les relations avec les particuliers, les travaux de voirie...

➤ **Commission Urbanisme**

La commission urbanisme étudiera les projets d'aménagement urbain de la commune et leurs enjeux.

➤ **Commission Forêt, Agriculture, et environnement**

La commission se penchera notamment sur les dossiers inhérents à la gestion de la forêt, les enjeux environnementaux et les problématiques agricoles, ainsi que certains problèmes liés à la chasse.

➤ **Commission Culture et Communication**

La commission culture et communication travaillera sur l'animation et l'événementiel de la commune (fêtes, relations avec les associations), le site internet, le bulletin communal, les projets à destination des seniors et de la jeunesse.

Les membres des commissions sont désignés parmi les élus et s'adressent également à toute personne extérieure qualifiée dans les différents domaines.

Le Maire est Président de droit de chaque commission communale.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, **le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,**

- **DÉSIGNE** au sein des commissions :

❖ **Commission Finances, vie économique et sociale, industrie :**

| Commission<br><b>FINANCES</b><br>Responsable :<br><b>Caroline ZAGALA</b><br>1 <sup>ère</sup> Adjointe | ATTRIBUTIONS<br>/SECTIONS                          | PILOTE   | MEMBRES                                                                    | MEMBRES<br>EXTÉRIEURS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
|                                                                                                       | RELATIONS<br>ÉCONOMIQUES,<br>AFFAIRES<br>SCOLAIRES | C.ZAGALA | Jean-Denis HANS<br>Catherine NEFF<br>Catherine GRUNENWALD<br>Thomas ARNOLD | /                     |

❖ **Commission Travaux et patrimoine :**

| Commission<br><b>TRAVAUX</b><br>Rapporteur :<br><b>Jean-Denis HANS</b><br>2 <sup>ème</sup> Adjoint | ATTRIBUTIONS<br>/SECTIONS  | PILOTE          | MEMBRES                                                                                                           | MEMBRES<br>EXTÉRIEURS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
|                                                                                                    | CADRE DE VIE               | Jean-Denis HANS | Catherine NEFF<br>Catherine GRUNENWALD<br>Lucien DIERSTEIN<br>Richard SCHILLING<br>Arnaud SCHIRM<br>William HAZET |                       |
|                                                                                                    | SÉCURITÉ DU<br>VILLAGE     |                 | Catherine NEFF<br>Catherine GRUNENWALD<br>Lucien DIERSTEIN<br>Richard SCHILLING<br>Arnaud SCHIRM<br>William HAZET |                       |
|                                                                                                    | VOIRIE ET<br>URGENCES      |                 | Catherine NEFF<br>Catherine GRUNENWALD<br>Lucien DIERSTEIN<br>Richard SCHILLING<br>Arnaud SCHIRM<br>William HAZET |                       |
|                                                                                                    | RELATIONS/<br>PARTICULIERS |                 | Catherine NEFF<br>Catherine GRUNENWALD<br>Lucien DIERSTEIN<br>Richard SCHILLING<br>Arnaud SCHIRM<br>William HAZET |                       |
|                                                                                                    | CIMETIERE                  |                 | Laure SFFERLEN<br>Annick WALTER                                                                                   | Jean-Luc<br>SCHERLEN  |

❖ **Commission Urbanisme :**

| Commission<br><b>URBANISME</b><br>Rapporteur :<br><b>Jean-Denis HANS</b><br>2 <sup>ème</sup> Adjoint | ATTRIBUTIONS                                                         | MEMBRES                                                                                                    | MEMBRES<br>EXTÉRIEURS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
|                                                                                                      | PERMIS DE CONSTRUIRE<br>VILLAGE SÉNIORS<br>MARKSTEIN-GRAND<br>BALLON | Catherine NEFF<br>Estelle HORNY<br>Lucien DIERSTEIN<br>Cyrille WALTER<br>Arnaud SCHIRM<br>Vincent ETTERLEN | /                     |

❖ **Commission Forêt, Agriculture, et environnement :**

| Commission<br><b>Forêt et<br/>ressources<br/>naturelles</b><br>Responsable :<br><b>Jean-Denis HANS</b><br>2 <sup>ème</sup> Adjoint | ATTRIBUTIONS                                          | PILOTE   | MEMBRES                                                                                          | MEMBRES<br>EXTÉRIEURS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
|                                                                                                                                    | GESTION DES<br>RESSOURCES :<br>(BOIS, CHASSE, EAU...) | J-D HANS | Catherine GRUNENWALD<br>Richard SCHILLING<br>Lucien DIERSTEIN<br>William HAZET<br>Cyrille WALTER |                       |

❖ **Commission Culture et Communication :**

| <b>Commission<br/>Communication et<br/>Culture<br/>Responsable :<br/>Catherine NEFF<br/>3<sup>ème</sup> Adjointe</b> | ATTRIBUTIONS<br>/SECTIONS       | PILOTE         | MEMBRES                                                                                              | MEMBRES<br>EXTÉRIEURS                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
|                                                                                                                      | ANIMATION<br>ÉVÈNEMENTIEL       | Catherine NEFF | Estelle HORNY<br>Annick WALTER<br>William HAZET<br>Mélanie SIMON<br>Thomas ARNOLD                    |                                                  |
|                                                                                                                      | PUBLICATIONS- SITE              |                | Estelle HORNY<br>Annick WALTER<br>William HAZET<br>Mélanie SIMON<br>Thomas ARNOLD<br>Laure SIFFERLEN |                                                  |
|                                                                                                                      | COMMISSION « LES<br>ANCIENS »   |                | Estelle HORNY<br>Annick WALTER<br>William HAZET<br>Mélanie SIMON<br>Thomas ARNOLD<br>Laure SIFFERLEN |                                                  |
|                                                                                                                      | COMMISSION<br>« JEUNESSE »      |                | Estelle HORNY<br>Annick WALTER<br>William HAZET<br>Mélanie SIMON<br>Thomas ARNOLD<br>Laure SIFFERLEN |                                                  |
|                                                                                                                      | CONSEIL MUNICIPAL DES<br>JEUNES |                | Annick WALTER                                                                                        | Olga ARNOLD-<br>SHABANOVA<br>Paméla<br>SCHWARZER |

#### **4. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Madame le Maire rappelle que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin de liste.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres est régie par les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L.1414-2 du même code. Ces dispositions prévoient qu'à l'exception du maire qui occupe de plein droit, la fonction de président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants doivent être élus dans les communes de moins de 3500 habitants.

Peuvent également siéger dans cette commission, mais seulement avec une voix consultative et non délibérative, des personnes qualifiées désignées par le président de la C.A.O. en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics, le comptable public, et enfin le représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à titre permanent.

Dans le cadre du scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, il convient tout d'abord de déterminer le quotient électoral (Q.E.).

Il s'obtient en divisant le total des suffrages exprimés par le nombre de siège à pourvoir.

À chaque fois qu'une liste obtient ce QE, elle obtient 1 siège.

Il y a 6 sièges à pourvoir et une seule liste est présentée :

| Titulaires               | Suppléants                  |
|--------------------------|-----------------------------|
| Monsieur Cyrille WALTER  | Madame ZAGALA Caroline      |
| Monsieur HANS Jean-Denis | Madame Catherine GRUNENWALD |
| Madame NEFF Catherine    | Monsieur Richard SCHILLING  |

Total des suffrages exprimés : 13

Q.E. :  $13/6 = 2.167$

La liste a obtenu 13 voix.

**Nombre de voix obtenues par la liste / QE = nombre de sièges obtenus par la liste :**  
**13 / 2.167 = 6**

La totalité des sièges est donc attribuée à la liste sans qu'il soit besoin de recourir à la méthode du plus fort reste pour attribuer les sièges éventuellement restés vacants.

Sont donc proclamés élus membres de la commission d'appel d'offres :

Christiane WEISS, Maire, président

| Titulaires               | Suppléants                  |
|--------------------------|-----------------------------|
| Monsieur Cyrille WALTER  | Madame ZAGALA Caroline      |
| Monsieur HANS Jean-Denis | Madame Catherine GRUNENWALD |
| Madame NEFF Catherine    | Monsieur Richard SCHILLING  |

## **5. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Madame le Maire expose que le Code Général des Impôts (article 1650) prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs, dont la durée du mandat est identique à celle du Conseil Municipal. Les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux, soit avant le 28 juillet 2020 concernant la commune d'Oderen.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission communale des impôts directs comprend sept membres :

le Maire ou l'Adjoint délégué, président et six commissaires.

Ces six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, proposée par délibération du Conseil Municipal (24 personnes si la population est inférieure à 2000 habitants).

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

**Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de proposer la liste suivante pour la désignation, par les services fiscaux, des commissaires de la nouvelle commission communale des impôts directs :

| N° | NOM Prénom               |           |
|----|--------------------------|-----------|
| 1  | Mme WEISS Christiane     |           |
| 2  | Mme ZAGALA Caroline      |           |
| 3  | M. Jean-Denis HANS       |           |
| 4  | Mme Catherine NEFF       |           |
| 4  | M. LORENZINI Robert      |           |
| 5  | M. LUKAT Christophe      |           |
| 6  | M. GROB David            |           |
| 7  | M.ARNOLD Rémy            |           |
| 8  | Mme WYSS Éliane          |           |
| 9  | M. STEIMLÉ Pierre-Paul   |           |
| 10 | M. SCHERLEN Jean-Luc     | suppléant |
| 11 | M. GRUNENWALD Jean-Marie | titulaire |
| 12 | M. VIRY Pascal           | suppléant |
| 13 | M. LUTRINGER Michel      |           |
| 14 | M. SIMON Daniel          |           |
| 15 | M. SOUR Sylvain          |           |
| 16 | M. RELLY François        | titulaire |
| 17 | M. LUTRINGER Gabriel     |           |
| 18 | Mme EGLER Marie          |           |
| 19 | Mme PIEDQUIN Joëlle      |           |
| 20 | M. OBERLIN Bernard       | titulaire |
| 21 | M. GOUNANT Gilles        |           |
| 22 | M. SCHLUSSEL Luc         |           |
| 23 | M. WILHELM Christian     |           |
| 24 | Mme MALATRE Sylvie       |           |

## **6. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES**

La commune d'ODEREN est adhérente à la Fédération nationale des communes forestières dont les actions principales sont les suivantes :

- ↳ Fédérer, représenter et faire valoir les intérêts des communes forestières
- ↳ Faire reconnaître le rôle des élus, aménageurs du territoire, médiateurs, producteurs de bois, maîtres d'ouvrage, prescripteurs dans l'utilisation du bois comme matériau et énergie ;
- ↳ Accompagner les communes dans la mise en œuvre des projets avec la volonté de maintenir les emplois de proximité grâce aux politiques forestières, favoriser un approvisionnement en circuit court, valoriser l'utilisation du bois local et agir pour l'adaptation des forêts face à l'urgence climatique ;
- ↳ Former et informer les élus : mise en place de sessions de formation, publication de la revue des communes forestières...

Il convient de désigner deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) qui représenteront la commune à l'association alsacienne des communes forestières.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

### **DÉSIGNE :**

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-Denis HANS
- Délégué suppléant : Monsieur William HAZET

## **7. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE (4C)**

Madame le Maire rappelle la composition et le rôle de la commission consultative communale de la chasse qui7

sont déterminés notamment par l'arrêté préfectoral portant cahier des charges de la chasse pour la période de 2024 à 2033 (article 2.2). Elle comprend des personnalités qualifiées représentant l'ensemble des services concernés par la gestion cynégétique (services déconcentrés de l'agriculture et de la forêt, chasseurs, exploitants agricoles, propriétaires forestiers, ONF, lieutenant de louveterie ...). On peut citer parmi ses attributions, l'émission d'avis sur les adjudicataires et les permissionnaires de chasse, ou encore les réunions pour tenter d'apporter des solutions aux problèmes des dégâts de gibiers dans les cultures agricoles et les forêts.

La commission se réunit au moins une fois par an pour examiner les demandes de plans de chasse.

Après appel à candidatures, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

**Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,**

**DÉSIGNE** les membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) :

Mme Christiane WEISS, Maire  
Madame Caroline ZAGALA, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Monsieur Jean-Denis HANS, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame Catherine NEFF, 3<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Catherine GRUNENWALD, Conseillère Municipale  
Mme Annick WALTER, Conseillère Municipale  
Mme Estelle HORNY, Conseillère Municipale

## **8. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT « DÉFENSE »**

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Au sein de chaque conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :**

**DÉCIDE** de nommer Mme Christiane WEISS, Maire, en qualité de Correspondant Défense de la Commune d'Oderen.

## **9. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ODR'ANIM**

En vertu des statuts de l'association Odr'Anim, le Conseil Municipal a la liberté de désigner deux de ses membres pour siéger au sein de l'association.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,**

**DÉSIGNE** Madame Christiane WEISS, Maire et Mme Catherine NEFF, Adjointe au Maire.

## **10. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE DOMIAL-GROUPE ACTION LOGEMENT**

Mme Caroline ZAGALA, Adjointe au Maire explique au Conseil Municipal que DOMIAL organise des réunions mensuelles pour l'attribution de logements dans la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Caroline ZAGALA):**

**DESIGNE** le délégué auprès de DOMIAL – GROUPE ACTION LOGEMENT : Mme Caroline ZAGALA, Adjointe au Maire

## **11. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU CONSEIL DE FABRIQUE D'ODEREN**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal qu'un membre du Conseil Municipal siège dans le Conseil de Fabrique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DESIGNE** le délégué auprès du Conseil de Fabrique d'Oderen : Mme Caroline ZAGALA, Adjointe au Maire

## **12. PAYS THUR DOLLER : DESIGNATION D'UN REFERENT SANTE DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL SANTE**

Madame le Maire explique que le PETR du Pays Thur-Doller s'est engagé dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé aux côtés de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est.

La commune est sollicitée par le Pays Thur-Doller pour désigner au sein de la commune, un référent santé dont le rôle sera de :

- participer et représenter la commune aux groupes de travail et comité de pilotage du Contrat Local de Santé du PETR du Pays Thur-Doller,
- faire remonter les informations récoltées lors des groupes de travail et comités de pilotage au Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DESIGNE** Mme Estelle HORNY, Conseillère Municipale (titulaire) et Mme Mélanie SIMON, Conseillère Municipale, (suppléante) en tant que référentes santé au sein du Pays Thur-Doller.

## **13. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)**

Lors du bureau communautaire du 22 janvier 2025, il a été décidé de lancer la procédure de réalisation d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Lors de ce même bureau, il a été proposé aux communes souhaitant un accompagnement dans la mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ou souhaitant le rendre numérique, d'intégrer la mission du bureau d'étude retenu par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin pour la réalisation du PICS, à un tarif préférentiel. La commune n'a pas souhaité donner suite dans le sens où elle a déjà procédé à la mise à jour de son PCS en 2024.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place d'un comité de pilotage pour l'élaboration du PICS, chaque commune membre doit désigner un référent.

Madame le Maire fait appel aux candidatures.

Il est procédé à un vote à main levée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉSIGNE**, en tant que référent dans le cadre de l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) :

M. Vincent ETTERLEN, Conseiller Municipal.

#### 14. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Sur proposition de Madame le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'arrêter comme suit, les montants des subventions à attribuer aux associations au titre de l'année 2026 :

| N°           | TYPE        | DÉSIGNATION                                                                          | PROPOSITIONS 2026                                                                 | VOTE                                                                                                              |
|--------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1            | assoc       | Société de Musique ALSATIA : 700 € subvention + 2 000 € participation chef orchestre | 2 700 €                                                                           | 12 voix POUR + 1 ABSTENTION (Mme Estelle HORNY)                                                                   |
| 2            | assoc       | Cercle Sainte-Marie                                                                  | 1 100 €                                                                           | 11 voix POUR + 2 ABSTENTIONS (M. Richard SCHILLING et Mme Christiane WEISS)                                       |
| 3            | assoc       | Amicale des Sapeurs-Pompiers (1€/habitant, 1242 en 2025 1228 en 2026)                | 1 300 €                                                                           | À l'unanimité                                                                                                     |
| 4            | assoc       | Chorale Sainte-Cécile                                                                | 900 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 5            | assoc       | Société de Tir d'Oderen                                                              | 500 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 6            | assoc       | Éperviers du Treh                                                                    | 500 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 7            | assoc       | Société d'Arboriculture                                                              | 500 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 8            | assoc       | AAPPMA Haute-Thur                                                                    | 0 €                                                                               | À l'unanimité                                                                                                     |
| 9            | assoc       | Odr'Anim                                                                             | 800 € + 1 600 € prise en charge intégralement du feu d'artifice du 13/07          | À l'unanimité                                                                                                     |
| 10           | assoc       | Association PREO (Projets Récré Enfants Oderen)                                      | 700 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 11           | assoc       | Conseil Municipal des Jeunes                                                         | 500 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 12           | assoc       | Association des Amis de l'Étang des Gentianes                                        | 500 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 13           | assoc       | Amicale des Donneurs de Sang (0,295 €/1228 hab.)                                     | 400 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 14           | assoc       | Coopérative scolaire École Élémentaire                                               | 200 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 15           | assoc       | Ass. le Markstein ça vous gagne                                                      | Le Conseil souhaite rencontrer cette association avant d'attribuer une subvention |                                                                                                                   |
| 16           | assoc       | Association Kaffekrantzle                                                            | 500 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 17           | Assoc       | Association Un temps pour soi (Yoga)                                                 | 0 €                                                                               | 12 voix POUR 0 € et 2 ABSTENTIONS (Mme Christiane WEISS et Mme Laure SIFFERLEN)                                   |
| 18           | organisme   | Restos du Cœur                                                                       | 200 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 19           | organisme   | Club Vosgien Vallée de St-Amarin                                                     | 500 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 20           | organisme   | Conférence St-Vincent de Paul                                                        | 200 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 21           | organisme   | GROUPEMENT ACTIONS SOCIALES (90 € x 5 agents)                                        | 450 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 22           | organisme   | DELTA REVIE                                                                          | 300 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 23           | organisme   | Banque alimentaire                                                                   | 150 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| 24           | Organisme   | Union départementale des sapeurs-pompiers                                            | 240 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
|              |             |                                                                                      |                                                                                   |                                                                                                                   |
|              |             |                                                                                      |                                                                                   |                                                                                                                   |
| 25           | Association | Jeunes réservistes opérationnels : projet marathon New-York                          | 50 €                                                                              | 10 voix POUR (2 ABSTENTIONS Mme Laure SIFFERLEN et Mme Catherine NEFF) + 1 voix CONTRE (Mme Catherine GRUNENWALD) |
| 26           | Association | Souvenir Français                                                                    | 150 €                                                                             | À l'unanimité                                                                                                     |
| <b>TOTAL</b> |             |                                                                                      | <b>14 940 €</b>                                                                   |                                                                                                                   |

## **15. ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :**

Considérant l'avis émis par le conseil d'école qui s'est tenu le 24 mars 2026,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE ET ENTERINE** les modalités d'organisation de la semaine scolaire telles qu'elles ont été définies en conseil d'école, inchangées pour la rentrée 2026-2027.

## **16. CRÉATION DE TROIS POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS AU TITRE D'EMPLOIS OCCASIONNELS DE VACATAIRES PENDANT L'ÉTÉ**

Madame le Maire indique aux membres du conseil qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

La commune se trouvant confrontée ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel (surcharge de travail estival au regard du personnel en congés d'été dans le service technique notamment), Madame le Maire propose au conseil de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels, des agents contractuels à temps complet pour exercer les fonctions d'adjoints techniques chargés d'exécuter des travaux d'entretien des espaces publics et naturels, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2 ;

**Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée et pour faire face aux besoins occasionnels précités, des agents non titulaires à temps complet correspondant au grade d'adjoint technique territorial, échelle C1 ;

**PRECISE** que la rémunération des agents non titulaires s'effectuera par référence à l'échelle C1, 1er échelon du grade d'adjoint technique

**AUTORISE** en conséquence le maire ou son représentant à signer les arrêtés d'engagement (il est prévu au total trois agents pour 2 ou 3 semaines chacun en été) répartis sur une période courant de juillet à septembre pour l'emploi saisonnier

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## **17. RECOURS AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION FPT DU HAUT-RHIN**

**Le Conseil Municipal,**

Sur rapport de Mme le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le centre de gestion peut mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant que les dépenses supportées par le centre de gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, sont financées par la collectivité ou l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide**

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 11/05/2026, Mme le Maire est autorisée à recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Article 2 : Mme le Maire ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents, et notamment la convention de mise à disposition.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026.

#### **18. CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CHEMIN DU BERGENBACH À LA SOCIÉTÉ CELLNEX**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la gestion du domaine privé des communes ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les dispositions relatives aux cessions d'immeubles appartenant au domaine privé des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code général des impôts, notamment les dispositions relatives à la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux cessions immobilières ;

VU le plan cadastral identifiant la parcelle section 4 numéro 141 située Chemin du Bergenbach, d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> ;

VU la demande d'acquisition formulée par la société CELLNEX, propriétaire du pylône implanté sur ladite parcelle ;

VU les autres textes législatifs et réglementaires applicables en la matière ;

**M. Jean-Denis HANS, Adjoint au Maire expose à l'assemblée que :**

La commune d'ODEREN est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section 4, numéro 141, d'une superficie de 120 m<sup>2</sup>, située Chemin du Bergenbach.

Cette parcelle supporte actuellement un pylône de télécommunications appartenant à la société CELLNEX, opérateur d'infrastructures de télécommunications.

La société CELLNEX, souhaitant sécuriser juridiquement l'assise foncière de son installation, a formulé une

demande d'acquisition de ladite parcelle auprès de la commune.

Après étude du dossier, il apparaît que cette parcelle, de par sa configuration et son occupation actuelle par l'infrastructure de télécommunications, ne présente plus d'intérêt pour la gestion du patrimoine communal et ne répond à aucun projet d'aménagement ou d'utilisation par la collectivité.

La cession de ce bien permettrait à la commune de percevoir une recette exceptionnelle tout en régularisant la situation foncière de l'équipement de télécommunications existant, lequel contribue à la couverture numérique du territoire.

Le prix de cession proposé s'élève à 30 054,80 euros hors taxes, soit 36 065,76 euros toutes taxes comprises (TVA au taux de 20 %), ce montant ayant été déterminé en tenant compte de la valeur du terrain au regard de son occupation et de sa situation géographique.

Il convient donc de solliciter l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder à cette cession et d'habiliter Madame le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **CONSIDÉRANTS**

CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée section 4, numéro 141, située Chemin du Bergenbach, d'une superficie de 120 m<sup>2</sup>, fait partie du domaine privé de la commune d'ODEREN ;

CONSIDÉRANT que cette parcelle supporte un pylône de télécommunications appartenant à la société CELLNEX ;

CONSIDÉRANT que la société CELLNEX a exprimé le souhait d'acquérir cette parcelle afin de sécuriser l'assise foncière de son infrastructure ;

CONSIDÉRANT que cette parcelle ne présente pas d'utilité pour les besoins actuels ou futurs de la commune ;

CONSIDÉRANT que le prix de cession proposé, soit 30 054,80 euros HT (36 065,76 euros TTC), correspond à la valeur vénale du bien ;

CONSIDÉRANT que cette cession est conforme à l'intérêt communal et permettra de dégager une recette exceptionnelle pour le budget de la commune ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

### **ARTICLE 1er – APPROBATION DE LA CESSION**

**DÉCIDE** d'approuver la cession à la société CELLNEX de la parcelle de terrain appartenant au domaine privé de la commune, cadastrée comme suit : Section 4, Parcelle n°141 Chemin du Bergenbach, d'une superficie de 120 m<sup>2</sup>

### **ARTICLE 2 – FIXATION DU PRIX**

**FIXE** le prix de cession de ladite parcelle à la somme de :

- Trente mille cinquante-quatre euros et quatre-vingts centimes hors taxes (30 054,80 € HT)
- Soit Trente-six mille soixante-cinq euros et soixante-seize centimes toutes taxes comprises (36 065,76 € TTC), TVA au taux de 20 % incluse

**PRÉCISE** que l'ensemble des frais d'acte notarié, de publication et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, la société CELLNEX.

### **ARTICLE 3 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE**

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à :

- Signer l'acte authentique de vente à intervenir devant notaire ;
- Signer tous documents, avenants et pièces annexes se rapportant à cette cession ;
- Accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- Procéder, le cas échéant, aux ajustements de superficie qui pourraient résulter du document d'arpentage définitif, sans que ces ajustements puissent excéder 5 % de la superficie initiale.

#### **ARTICLE 4 – INSCRIPTION BUDGÉTAIRE**

**DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours, au compte 775 « Produits des cessions d'immobilisations corporelles ».

#### **ARTICLE 5 – EXÉCUTION**

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département du Haut-Rhin, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives au contrôle de légalité.

#### **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

##### **1. Rappel de dates :**

- **VENDREDI 8 MAI 2026** : Cérémonie patriotique à Oderen. Préparation salle le jeudi 7 mai 2026 à 20h.
- **VENDREDI 05 JUIN 2026 à 19H** : Réunion du Conseil Municipal, pour entre autres, l'élection des délégués aux élections sénatoriales qui auront lieu le DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026 : la présence de l'ensemble des conseillers est souhaitée (obligation demandée par la préfecture du Haut-Rhin).
- **SAMEDI 06 JUIN 2026** : Visite du patrimoine communal par le Conseil Municipal. Rdv à 9H dans la cour de l'école.

##### **2. PNRBV : référent ARNICA**

Désignation des référents ARNICA : Mme Christiane WEISS, Maire et Mme Catherine GRUNENWALD, Conseillère Municipale.

##### **3. Réunion commission Travaux :**

M. Jean-Denis HANS fixe la date de la commission le **LUNDI 18 MAI 2026 à 19 h** (rdv sur le parking en haut de l'école). La réunion se fera rue du Gomm et Bel Air suite à un problème de voirie.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 20h57

Le Maire :

Christiane WEISS

**SIGNATURES PV DU 04.05.2026**

| <b>NOM – Prénom</b>  | <b>Fonction</b>                                         | <b>Signature</b>                          |
|----------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| WEISS Christiane     | Maire                                                   |                                           |
| ZAGALA Caroline      | 1 <sup>ère</sup> Adjointe                               |                                           |
| HANS Jean-Denis      | 2 <sup>ème</sup> Adjoint<br><b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> |                                           |
| NEFF Catherine       | 3 <sup>ème</sup> Adjointe                               |                                           |
| HORNY Estelle        | Conseillère Municipale                                  |                                           |
| SCHILLING Richard    | Conseiller Municipal                                    |                                           |
| GRUNENWALD Catherine | Conseillère Municipale                                  |                                           |
| WALTER Annick        | Conseillère Municipale                                  |                                           |
| DIERSTEIN Lucien     | Conseiller Municipal                                    | <i>ABSENT</i>                             |
| HAZET William        | Conseiller Municipal                                    |                                           |
| WALTER Cyrille       | Conseiller Municipal                                    |                                           |
| SIMON Mélanie        | Conseillère Municipale                                  | <i>Procuration à Mme Christiane WEISS</i> |
| SIFFERLEN Laure      | Conseillère Municipale                                  |                                           |
| SCHIRM Arnaud        | Conseiller Municipal                                    | <i>ABSENT</i>                             |
| ETTERLEN Vincent     | Conseiller Municipal                                    |                                           |